


Commission économique pour l'Europe
**Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Deuxième session

Bucarest, 23-25 novembre 2010

Rapport de la Réunion des Parties sur sa deuxième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–9	3
A. Participation	2–6	3
B. Cérémonie d'ouverture	7–9	3
II. Modalités d'organisation de la deuxième session de la Réunion des Parties	10–14	4
III. Élection du Bureau de la deuxième session	15–17	5
IV. État de la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé.....	18–24	5
A. Rapports des Parties, des signataires et d'autres observateurs.....	18	5
B. Rapport sur les activités pertinentes relevant de la Commission économique pour l'Europe, dont la Convention sur l'eau.....	19–21	6
C. Rapport sur les activités pertinentes relevant du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe) et intégration des activités et des priorités dans des priorités dans le cadre du Protocole dans son travail ...	22–24	6
V. Travaux des équipes spéciales.....	25–38	7
A. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole	25–27	7
B. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention.....	28–32	8
C. Approvisionnement en eau et assainissement dans des situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques	33–38	9

VI.	Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre du Protocole	39–60	11
A.	Rapports récapitulatifs nationaux sur la mise en œuvre.....	39–43	11
B.	Procédure de contrôle du respect des dispositions	44–50	12
C.	Directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé	51–52	13
D.	Mécanisme spécial de facilitation des projets.....	53–60	13
VII.	Renforcement des capacités et échange d'expériences	61–75	15
A.	Sensibilisation du public, éducation, formation, recherche-développement et information	61–64	15
B.	Accès équitable.....	65–67	16
C.	Petits systèmes d'approvisionnement en eau	68–71	16
D.	Ateliers régionaux et sous-régionaux.....	72–75	17
VIII.	Promotion du Protocole et rôle des centres de liaison.....	76–77	18
IX.	Programme de travail pour 2011–2013 et ressources nécessaires pour sa mise en œuvre	78–92	18
X.	Partenariats et coopération: liens avec d'autres organisations et programmes.....	93–94	21
XI.	Dates et lieu de la troisième session de la Réunion des Parties.....	95	21
XII.	Présentation des principales décisions.....	96	21
XIII.	Clôture de la session.....	97	22

Pour des raisons pratiques les documents ci-dessous, adoptés par la Réunion des Parties à sa deuxième session figurent dans les addenda au présent rapport:

- Programme de travail pour 2011–2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1)
- Décision II/1 sur des questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.WH/4/Add.2)

I. Introduction

1. La deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) s'est tenue à Bucarest du 23 au 25 novembre 2010, à l'invitation du Gouvernement roumain.

A. Participation

2. Ont participé à cette deuxième session des délégations des Parties au Protocole ci-après : Allemagne, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Croatie, Estonie, Fédération russe, Finlande, France, Hongrie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse et Ukraine.

3. Des délégations des Etats membres de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE) ci-après n'ayant pas encore ratifié le Protocole étaient en outre présentes : Ancienne-République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Italie, Kirghizstan, Ouzbékistan, Pologne, Serbie, Slovénie, Suède, et Tadjikistan.

4. Ont également assisté à la réunion des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat), de l'Institut pour l'eau, l'environnement et la santé de l'Université des Nations Unies, (UNU-INWEH), du bureau national en Roumanie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Centre collaborateur de l'OMS pour la gestion de l'eau et la communication des risques aux fins de la promotion de la santé et du Réseau de jeunes du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (CEHAPE).

5. Des représentants de l'Équipe spéciale sur la participation du public à la prise de décisions de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), du Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), de la Commission internationale pour la protection du Danube, du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) et du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau de l'Asie centrale ont également assisté à la Réunion.

6. Les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement ci-après étaient également représentés : l'Association BISMUN, l'Association Internationale de l'Eau (IWA), CARNet, le Centre pour la prévention de la pollution (Roumanie), Eco Counselling Centre Galati, les Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain (AWHHE), les Femmes d'Europe pour un avenir commun (WECF), le Fonds International pour la coopération et le partenariat de la mer Noire et de la mer Caspienne, l'International Environmental Association of River Keepers (Eco-TIRAS) et le Partenariat mondial pour l'eau de Roumanie (GWP).

B. Cérémonie d'ouverture

7. La Réunion a été ouverte par László Borbély, ministre de l'environnement et des forêts de Roumanie. Attila Cseke, ministre de la santé de Roumanie a également souhaité la bienvenue aux participants.

8. Au cours de son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a établi un bref aperçu des activités au titre du Protocole depuis 2007 et a souligné les principales caractéristiques du programme de travail pour 2011–2013 (ECE/MP.WH/4/Add.1), mettant l'accent sur la continuité du travail afin de renforcer les principaux piliers du Protocole : la définition d'objectifs et de dates limite, la surveillance, la conformité, l'entraide et les questions transversales. Il a fortement souligné la nécessité que les ressources correspondent au futur programme de travail afin d'assurer sa mise en œuvre.

9. Le Coordinateur régional pour l'environnement et la santé du bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) a donné un aperçu des activités recevant le soutien de l'OMS et a présenté les priorités et les points forts pour la période à venir précédant la prochaine session. Les principaux défis à relever pour l'avenir comprennent : a) la qualité des services des systèmes en eau et assainissement, et b) les inégalités en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, notamment en ce qui concerne les prix des services recouvrant l'intégralité des coûts.

II. Modalités d'organisation de la deuxième session de la Réunion des Parties

10. La Réunion des Parties a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document ECE/MP.WH/3–EUDHP1003944/4.2/1/1.

11. Le secrétariat du Protocole, constitué par la CEE et l'OMS/Europe, a rendu compte de l'état de la ratification du Protocole sur l'eau et la santé. Vingt-quatre pays de la CEE étaient Parties au Protocole au moment de la réunion.

12. Un représentant de Bosnie-Herzégovine a informé la Réunion des Parties que son pays avait achevé les procédures nationales nécessaires à la ratification. La délégation de l'Ancienne-République yougoslave de Macédoine a communiqué des informations sur les mesures prises par le pays afin de ratifier le Protocole, et a informé la Réunion qu'il ratifierait prochainement le Protocole. La Serbie était en cours de ratification du protocole, et la délégation du pays a reconnu que le Protocole était un bon instrument en vue de renforcer la coopération intersectorielle. La Serbie devait ratifier le Protocole au début de l'année 2011. Les participants ont également été informés que la septième réunion interministérielle relative à la ratification du Protocole s'était tenue en Suède, avec le soutien du Ministère des affaires étrangères. Un représentant de la Slovaquie a annoncé que la Slovaquie ratifierait le protocole avant la fin de l'année 2011.

13. La Réunion des Parties a pris note du rapport établi par le Bureau vérifiant que les pouvoirs soumis par les Parties au Protocole étaient en bon ordre.

14. Durant les pauses déjeuner, six événements parallèles ont été organisés :¹

a) Promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau potable, par l'Association Roumaine de l'eau ;

b) « Partageons nos expériences ! » L'engagement des jeunes dans des projets relatifs à l'eau et à la santé – Comment les jeunes peuvent-ils contribuer au Protocole sur l'eau et la santé en 2011-2013 ?, par le Réseau de jeunes CEHAPE ;

¹ Les programmes des six événements parallèles sont disponibles sur la page internet du Protocole à l'adresse suivante : http://www.unece.org/env/water/whmop2/side_events.html.

c) Le rôle des Dialogues sur les politiques nationales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau dans la définition d'objectifs au titre du Protocole sur l'eau et la santé de la CEE-OMS/Europe, par la CEE et la Roumanie ;

d) Un climat en évolution, liens entre la science et la politique : l'eau, la santé, les maladies, par le projet sur le changement environnemental mondial et la santé humaine de l'UNU-INWEH

e) Les besoins et les modes de financement de la participation du public au titre du Protocole sur l'eau et la santé – relations avec la politique de l'Union européenne (UE) et la Convention d'Aarhus, par le WECF et le Forum Européen ECO;

f) La catastrophe de la boue toxique en Hongrie, par la Hongrie et l'OMS/Europe ; Grâce à ces différents événements les Parties, les autres Etats, les organisations internationales, les ONG et les autres partenaires ont partagé des expériences, des réussites et des enseignements relatifs aux différents aspects de la mise en œuvre du Protocole.

III. Élection du Bureau de la deuxième session

15. Le Président, M. Gheorghe Constantin (Roumanie), a proposé, au nom du Bureau actuel, d'élire M. Kjetil Tveitan (Norvège) nouveau président. En outre, le Président a informé la Réunion que, après consultation, le Bureau actuel avait élaboré une proposition relative à la composition du nouveau Bureau.

16. Le Président a expliqué que les candidatures d'autres Parties intéressées seraient les bienvenues, notamment de Parties d'Europe de l'est, ce afin d'assurer une bonne représentation géographique au sein du Bureau. Les autres Parties ont été invitées à exprimer leur intérêt.

17. Par la suite, la Réunion a élu son nouveau Bureau : M. K. Tveitan (Norvège), Président ; M. O. Schmoll (Allemagne) et Mme A. Drapa (Roumanie), vice-Présidents ; M. K. van Den Belt (Belgique) ; Mme O. Doronina (Fédération russe) ; Mme C. Gatignol (France) ; M. M. Kádár (Hongrie) ; M. P. Studer (Suisse) ; et un représentant de la Biélorussie qui sera nommé dans les semaines à venir.²

IV. État de la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé

A. Rapports des Parties, des signataires et d'autres observateurs

18. Les représentants de l'Ancienne-République yougoslave de Macédoine, d'Azerbaïdjan, de Biélorussie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, d'Estonie, de Finlande, d'Hongrie, de Lituanie, de Norvège, des Pays-Bas, de République de Moldavie, de République Tchèque, de Serbie, de Suède et de Suisse ont fourni des informations concernant des activités liées à l'application nationale du Protocole – telles que la fixation d'objectifs –, ont identifié des activités de soutien de nature internationale et ont suggéré des priorités pour les travaux futurs au titre du Protocole.

² Mme A. Drazdova fut nommée ultérieurement par la Biélorussie.

B. Rapport sur les activités pertinentes relevant de la Commission économique pour l'Europe, dont la Convention sur l'eau

19. Le Président de la Convention sur l'eau a présenté les résultats de la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention (Genève, 10-12 novembre 2009) et les décisions pertinentes pour le Protocole. Les activités dans les domaines du programme de travail pour 2010-2012 ci-dessous impliqueraient une coopération avec la Réunion de Parties au Protocole sur :

- a) la préparation de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières ;
- b) le changement climatique ;
- c) les Dialogues sur les politiques nationales ;
- d) l'eau et les accidents industriels.

20. Le Président de la Convention sur l'eau a également présenté l'état d'avancement des préparatifs de la septième conférence ministérielle « Environnement pour l'Europe », qui devait se tenir à Astana du 21 au 23 septembre 2011. En outre, l'orateur a apporté des informations concernant une « boîte à outils sur l'eau » pouvant représenter un résultat concret de la Conférence d'Astana, et il a invité les pays et les organisations à nommer des experts pour participer à la Conférence ministérielle d'Astana.

21. La Réunion des Parties a :

- a) Souligné l'importance de la coopération avec la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, elle a notamment salué le développement d'aboutissements et d'activités communs. Il a été convenu de renforcer la coopération dans le cadre du futur programme de travail ;
- b) Reconnu la pertinence de la Conférence ministérielle d'Astana quant aux travaux entrepris au titre du Protocole, et les possibilités qu'elle pourrait représenter en vue de promouvoir le Protocole et favoriser sa mise en œuvre dans la région ;
- c) Confié au Bureau, en coordination avec le Bureau de la Convention sur l'eau, le soin d'établir un bilan des contributions du Protocole à la Conférence ministérielle.

C. Rapport sur les activités pertinentes relevant du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe) et intégration des activités et des priorités dans le cadre du Protocole dans son travail

22. Un représentant du secrétariat de l'OMS/Europe a informé la Réunion des Parties des efforts de l'OMS/Europe afin d'appliquer la décision I/1 sur l'intégration du Protocole dans le travail de l'OMS/Europe et, dans ce contexte, il a rappelé les principaux résultats de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Parme, Italie, 10-12 mars 2010) et a souligné les liens entre les engagements pris par les Ministres à Parme et les travaux présents et futurs entrepris au titre du Protocole. Il a notamment insisté sur les engagements suivants pris par l'OMS/Europe:

- a) Tirer parti du Protocole et développer des politiques intégrées en matière de gestion des ressources en eau et de santé avec des cibles et des objectifs clairs ;
- b) S'efforcer d'offrir un accès à l'eau potable et à l'assainissement à chaque enfant d'ici à 2020 et de revitaliser l'hygiène ;

- c) Agir sur les agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, y compris les perturbateurs endocriniens ;
- d) Appeler à davantage de recherches sur les substances persistantes perturbant le système endocrinien et sur les substances chimiques bio-accumulatives et leurs combinaisons ;
- e) Développer et renforcer les systèmes d'alerte rapide en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et d'épidémies ;
- f) Assurer que la participation des jeunes soit facilitée au sein des processus nationaux et internationaux dans tous les Etats membres en leur fournissant de l'aide, des ressources adéquates et la formation nécessaire, et en leur donnant la possibilité de participer de manière significative.

23. Un représentant du Réseau de jeunes CEHAPE a mis en évidence l'importance du rôle de la jeunesse dans l'amélioration de la situation de l'eau et de la santé dans la région. Il a également souligné l'important potentiel que représentent les jeunes dans la promotion du Protocole et dans les campagnes de sensibilisation.

24. La Réunion des Parties a :

- a) Noté avec satisfaction les effets produits par l'application de la décision I/1 relative à l'intégration des activités au titre du Protocole dans l'élaboration des politiques de l'OMS/Europe ;
- b) Demandé au directeur régional de l'OMS pour l'Europe – compte tenu de son ambitieux programme de travail dans les domaines de la surveillance et des systèmes d'alerte rapide, des plans d'urgence et des capacités de réaction – d'intégrer davantage le travail du Protocole dans l'ensemble de l'OMS/Europe notamment dans la Division des maladies transmissibles, de la sécurité sanitaire et de l'environnement, ceci en s'appuyant sur une expertise technique adéquate ;
- c) Félicité la poursuite du soutien scientifique au réseau des centres collaborateurs de l'OMS;
- d) Reconnu l'importance du rôle que la jeunesse pourrait jouer dans l'application du programme de travail pour 2011–2013, et rappelé les engagements pris lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé afin de faciliter la participation des jeunes au travail sur l'environnement et la santé, tant au niveau national qu'international, en apportant l'aide, les ressources et la formation requises pour une participation significative et durable.

V. Travaux des équipes spéciales

A. Définition d'objectifs et établissement de rapports au titre du Protocole

25. Le Président de l'Equipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports a informé la Réunion des activités menées dans ce domaine de travail depuis la première Réunion des Parties. Il a rappelé l'élaboration du projet de *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports* (ECE/MP.WH/5–EUDHP1003944/4.2/2/1) mis au point par l'Equipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports. Il a introduit le document d'orientation, soulignant les principes et les étapes à suivre dans le processus d'élaboration d'objectifs en conformité avec l'article 6 du Protocole. Par ailleurs, le Président de l'Equipe spéciale a présenté les activités futures proposées dans ce domaine telles qu'elles figuraient dans le

projet de programme de travail pour 2011–2013 (ECE/MP.WH/2010/L.1–EUDHP1003944/4.2/1/3).

26. La Réunion des Parties a fait part de sa gratitude au Gouvernement suisse pour avoir dirigé cette activité et pour le travail accompli. Les délégués ont fait écho au Président de l'Equipe spéciale, et ont souligné l'importance du partage des enseignements tirés de l'établissement d'objectifs et de rapports au titre du Protocole.

27. La Réunion des Parties a :

a) Pris note du rapport des activités de l'Equipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports ;

b) Adopté les *Principes directeurs sur la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports* ;

c) Invité les Parties au Protocole à utiliser les Principes directeurs lors de l'établissement et la révision d'objectifs et de dates limites, l'évaluation des progrès et des rapports en conformité avec les articles 6 et 7 du Protocole ;

d) Décidé d'examiner, à sa troisième session, l'expérience acquise lors de l'application des Principes directeurs et, si nécessaire, de les mettre à jour au vu de la pratique et des enseignements tirés ;

e) Remercié le Gouvernement suisse pour son rôle de chef de file dans l'élaboration des Principes directeurs et pour son soutien financier ;

f) Félicité le Président de l'Equipe spéciale, les membres du groupe de rédaction, le secrétariat conjoint et tous les experts qui ont contribué au développement des Principes directeurs pour leur excellent travail ;

g) Reconnu que l'établissement d'objectifs et la production de rapports ont été les piliers de la mise en œuvre du Protocole et a décidé d'inclure le travail de ce domaine dans les activités de base du programme de travail pour 2011–2013 ;

h) Décidé de renommer l'Equipe spéciale de l'établissement d'indicateurs et de rapports, l'Equipe spéciale sur la définition d'objectifs et l'établissement de rapports.

B. Systèmes de surveillance et d'alerte rapide, plans d'urgence et moyens d'intervention

28. Le Président de l'Equipe spéciale de la surveillance a rappelé le mandat de l'Equipe spéciale dans ce domaine et a rendu compte des activités menées. Il a décrit les objectifs et le contenu des deux documents d'orientation suivants : le Projet de document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.2–EUDHP1003944/4.2/1/4) et le Projet de recommandations techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau (ECE/MP.WH/2010/L.3–EUDHP1003944/4.2/1/5).

29. Le Président de l'Equipe spéciale a également rappelé les activités menées au Tadjikistan dans le cadre du Protocole, et a fourni des informations sur l'enquête menée pour évaluer la capacité des systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau. L'enquête avait permis d'identifier les principaux défis et lacunes dans ce domaine et avait servi de document de base pour l'élaboration des deux documents d'orientation.

30. Un représentant de la Fédération de Russie a fourni des informations sur la coopération avec la Chine afin d'établir des systèmes d'alerte rapide pour l'eau potable, d'harmoniser les approches et standards de surveillance. Le Protocole a été un outil

important dans ce travail et le ministère de tutelle a travaillé à sa mise en œuvre, notamment les articles 8, 11, 12 et 13.

31. Le Président de l'Equipe spéciale a également présenté les futures activités proposées, telles qu'elles figurent dans le projet de programme de travail pour 2011–2013.

32. La Réunion des Parties a :

- a) Pris note du rapport sur les activités de l'Equipe spéciale sur la surveillance ;
- b) Adopté le document d'orientation sur la surveillance des maladies liées à l'eau et les recommandations techniques pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau et a demandé au secrétariat commun de publier et diffuser les deux documents ;
- c) Invité les Parties au Protocole à utiliser les deux documents d'orientation pour l'établissement, la mise en œuvre et l'évaluation de systèmes de surveillance des maladies liées à l'eau, conformément à l'article 8 du Protocole ;
- d) Décidé d'examiner, lors de sa troisième session, les expériences tirées de l'application des deux documents d'orientation et, si nécessaire, de les mettre à jour au vu de la pratique et des enseignements tirés ;
- e) Exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour son rôle de chef de file dans l'élaboration des documents d'orientation et pour son soutien financier ;
- f) Félicité le Président de l'Equipe spéciale, les membres du groupe de rédaction, le secrétariat conjoint ainsi que tous les experts ayant contribué aux Lignes directrices pour l'excellence de leur travail ;
- g) Reconnu que la surveillance des maladies liées à l'eau était l'un des piliers de la mise en œuvre du Protocole et a décidé d'inclure le travail de ce domaine dans les activités de base du programme de travail pour 2011–2013 ;
- h) Décidé de renommer l'Equipe spéciale de la surveillance en Equipe spéciale de la surveillance des maladies liées à l'eau.

C. Approvisionnement en eau et assainissement dans des situations critiques de courte durée et adaptation aux changements climatiques

33. Le Président de l'Equipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes a rappelé la raison d'être du travail de l'Equipe spéciale, notamment les effets des phénomènes météorologiques extrêmes, leur occurrence en constante progression dans la région paneuropéenne, ce à quoi les autorités en charge de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement doivent s'adapter. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont eu de graves conséquences sur la santé des hommes et les dégâts provoqués par ces derniers ont déjà coûté aux gouvernements des milliards de dollars américains. Le président de l'Equipe spéciale a rendu compte des activités menées et a présenté le contenu et les messages principaux du projet de document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes (ECE/MP.WH/2010/L.4–EUDHP1003944/4.2/1/6), en insistant sur la large coopération avec diverses organisations et institutions lors de l'élaboration de ce document.

34. Un représentant de l'Allemagne a félicité le groupe de travail de la tâche accomplie et a souligné que le document d'orientation venait à un moment opportun pour l'Allemagne, car conjointement avec les *Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux*

*changements climatiques*³ élaborées au titre de la Convention sur l'eau et la Directive sur les inondations de l'UE,⁴ elles apportent une bonne source de références sur les travaux liés aux changements climatiques et aux bassins versants internationaux.

35. Le Président de l'Equipe spéciale a informé la Réunion que l'Equipe spéciale serait dissoute, mais qu'il serait nécessaire d'avoir des activités de suivi et de mise en œuvre du document d'orientation.

36. La Suisse a appelé à canaliser certaines de ces activités dans les travaux de l'Equipe spéciale sur le changement climatique au titre de la Convention sur l'eau. Un représentant de Roumanie a rappelé que les effets des phénomènes météorologiques extrêmes créaient effectivement des problèmes majeurs dans la région paneuropéenne et a souligné l'importance de ces questions. Les Pays-Bas ont apporté des informations concernant un projet de l'UE sur l'adaptation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement afin de faire face aux changements climatiques (PREPARED) qui implique 12 villes majeures d'Europe ; l'orateur a suggéré qu'il serait possible d'intégrer un plus grand nombre de pays, notamment d'Europe de l'Est.

37. Le représentant de l'Université des Nations unies a exprimé la volonté de l'UNU de à collaborer sur ce sujet pour la suite des mesures.

38. La Réunion des Parties a :

a) Pris note du rapport des activités de l'Equipe spéciale des phénomènes météorologiques extrêmes ;

b) Adopté le document d'orientation sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et a demandé au secrétariat conjoint de les publier et de diffuser le document final ;

c) Invité les Parties au Protocole et les autres Etats à mettre en œuvre le document d'orientation dans le cadre de leurs efforts d'adaptation nationaux, en cas de situation d'urgence, ce dans la gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et dans la conception et la construction de nouvelles installations ;

d) Décidé d'examiner, à sa troisième session, les expériences de la mise en œuvre du document d'orientation et, si nécessaire, de le mettre à jour au vu de la pratique et des enseignements tirés ;

e) Exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour son rôle de chef de file dans l'élaboration du document d'orientation et au Gouvernement néerlandais pour son soutien financier ;

f) Félicité le Président de l'Equipe spéciale, les membres du groupe de rédaction, notamment les principaux auteurs et les correcteurs, le secrétariat conjoint ainsi que tous les experts ayant contribué à l'élaboration du document d'orientation, pour l'excellence de leur travail ;

g) Prié le Groupe de travail sur l'eau et la santé de la mise en œuvre du document d'orientation, y compris par le développement d'activités de formation et de sensibilisation, et a convenu que le travail dans ce domaine devrait faire parties des activités de base du programme de travail pour 2011–2013.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 09.II.E.14.

⁴ Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

VI. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre du Protocole

A. Rapports récapitulatifs nationaux sur la mise en œuvre

39. Un représentant du secrétariat de la CEE a présenté le Rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.WH/2010/2–EUDHP1003944/4.2/1/8), sur la base des rapports récapitulatifs nationaux ayant été soumis au secrétariat conjoint au cours du premier cycle de présentation des rapports. Alors que certains rapports, clairement rédigés, étaient détaillés et instructifs, d'autres ne respectaient pas le modèle établi, ou ne répondaient pas à certaines des questions, et ainsi étaient difficiles à interpréter. Par conséquent, bien que le premier exercice de présentation des rapports ait donné une vision plus claire de l'état de la mise en œuvre du Protocole, cette image n'était pas encore tout à fait claire. Les principaux enseignements tirés du premier exercice de rapport ont été les suivants :

- a) Que ce premier exercice de rapport a été un succès, car presque toutes les Parties ont soumis leurs rapports ;
- b) Certain pays ont semblé avoir ignoré l'approche du Protocole et ont simplement respecté les stratégies et lois existantes ;
- c) Il n'existait pas de correspondance entre les indicateurs et les objectifs fixés ;
- d) Des objectifs n'ont pas été fixés par toutes les Parties et dans tous les domaines ;
- e) Il y a eu des erreurs d'interprétation de l'article 6 du Protocole, ceci à renforcé l'utilité des Principes directeurs pour la définition d'objectifs, l'évaluation des progrès et l'établissement de rapports ;
- f) Les rapports avaient donné des indications pour les travaux futurs et ont confirmé que les travaux futurs étaient orientés dans la bonne direction ;
- g) Le rapport régional a fourni un bon point de référence et une base pour communiquer, sensibiliser et discuter des politiques.

40. Un représentant de la République tchèque a suggéré d'examiner les enseignements tirés du premier exercice de rapport à la réunion de l'Equipe spéciale sur la définition d'objectifs et l'établissement de rapports, pour que des recommandations soient faites en vue d'améliorer la qualité des rapports nationaux et le prochain rapport de mise en œuvre régionale.

41. Une représentante du réseau d'ONG Femmes d'Europe pour un avenir commun (WEFCF) a mis en évidence la valeur ajoutée du Protocole qui était plus souple que les directives de l'UE et permettait de traiter des questions spécifiques aux pays. Cependant, de nombreuses Parties n'avaient pas encore eu la possibilité de fixer des objectifs dans des domaines tels que les aspects sociaux, les groupes vulnérables, l'eau et l'assainissement dans les zones rurales ainsi que dans les hôpitaux et les écoles.

42. Un représentant de la République de Moldavie a fourni des informations concernant les objectifs fixés dans ce pays, soulignant que des objectifs spécifiques et des programmes de mesures avaient été adoptés afin de résoudre les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, les hôpitaux et les zones rurales.

43. La Réunion des Parties :

- a) A noté avec satisfaction que les rapports récapitulatifs nationaux soumis par plus des trois quarts des Parties étaient conformes à l'article 7 ;
- b) A également pris note avec satisfaction des rapports récapitulatifs soumis par les Signataires et les autres Etats non parties au Protocole ;
- c) S'est félicitée du Rapport régional sur la mise en œuvre du Protocole préparé par le secrétariat commun ;
- d) A estimé que ces rapports, globalement, apportaient une quantité impressionnante d'informations sur l'état de la mise en œuvre du Protocole, ainsi que sur les tendances, les défis et les solutions importants qui pourraient aider à orienter les activités futures.

B. Procédure de contrôle du respect des dispositions

44. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rendu compte des activités menées par le Comité depuis la première Réunion des Parties et a présenté le rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties (ECE/MP.WH/2010/3–EUDHP1003944/4.2/1/9), y compris les conclusions et recommandations du Comité, ainsi qu'un projet de décisions relatives au respect des dispositions élaborées par le Comité pour adoption par la Réunion des Parties.

45. Le Président du Comité a déclaré que les rapports récapitulatifs nationaux soumis par les Parties au Protocole avaient fourni une bonne base pour la préparation du rapport du Comité et une précieuse source d'informations, tant pour l'identification des problèmes de respect des dispositions que pour une meilleure compréhension du contexte dans lequel ces problèmes étaient apparus. Tous les membres du Comité ont participé à l'analyse des rapports récapitulatifs et leurs conclusions ont été reprises dans le rapport du Comité. Les facteurs considérés par le Comité comprennent : la ponctualité de la soumission, l'exhaustivité et la qualité de l'information, la transparence et le processus de préparation.

46. Dans le projet de décision sur les questions générales du contrôle du respect des dispositions, le Comité a examiné un certain nombre de questions et de recommandations concernant l'établissement d'objectifs, la participation du public et les rapports récapitulatifs au titre du Protocole. La décision a également précisé le rôle de facilitation du Comité, qui avait décidé d'engager des consultations avec les Parties qui semblaient avoir des problèmes pour mettre en œuvre le Protocole.

47. En outre, le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a présenté les prochaines étapes visant à stimuler le respect des dispositions au sein des Parties au Protocole, et a informé les participants de la coopération en cours entre le Comité et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et l'experte indépendant chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

48. Une représentante de WECF a félicité le Comité pour les activités menées et pour son rapport, et a salué les plans d'avenir visant à engager des consultations avec les Parties ayant des difficultés à mettre en place le Protocole. Nombre de personnes avaient reconnu le Protocole comme un outil permettant la mise en œuvre du droit à l'eau.

49. Le Président de la Réunion des Parties a invité l'assemblée à élire les quatre membres du Comité d'examen du respect des dispositions, en tenant compte de la décision I/2 sur l'examen du respect des dispositions.

50. La Réunion des Parties a :

- a) Pris note avec satisfaction du rapport du Comité d'examen du respect des dispositions et souligné l'importance de la promotion et de la facilitation du respect des dispositions du Protocole ;
- b) Adopté la décision II/1 sur les questions générales concernant le respect des dispositions figurant dans l'annexe au rapport du Comité (voir ECE/MP.WH/4/Add.2) ;
- c) Réélu Mme I. Drulyte (Lituanie) et Mme D. Iskrevva (Bulgarie) et élu Mme Z. Kocsis-Kupper (Hongrie) et M. V. Koester (Danemark) afin qu'ils siègent au Comité jusqu'à la quatrième session ordinaire de la Réunion des Parties.
- d) Remercié le Comité d'examen du respect des dispositions pour son travail, notamment le Président sortant M. A. Tanzi, et le membre sortant Mme P. Daskalopoulou-Livada.

C. Directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé

51. Le Président de l'Equipe spéciale renommée sur la définition d'objectifs et l'établissement de rapports a présenté le Projet de directives et modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 (ECE/MP.WH/2010/L.5-EUDHP1003944/4.2/1/7). Le Président de l'Equipe spéciale a apporté des informations générales sur le processus de préparation du modèle des rapports récapitulatifs, a expliqué de manière détaillée la structure de toutes les parties du modèle et a invité la Réunion des Parties à les adopter et à les utiliser pour le prochain exercice de rapport.

52. La Réunion des Parties a :

- a) Adopté les directives et le modèle de présentation pour les rapports récapitulatifs au titre de l'article 7 du Protocole sur l'eau et la santé, figurant dans le document suivant ECE/MP.WH/2010/L.5-EUDHP1003944/4.2/1/7 ainsi que son annexe, reconnaissant l'importance stratégique d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du protocole ;
- b) Demandé aux Parties au Protocole et aux autres Etats du suivre les lignes directrices et le modèle dans le prochain exercice de rapport pour la troisième session de la Réunion des Parties ;
- c) Décidé d'examiner, à sa troisième session, l'expérience d'utilisation des lignes directrices pour les rapports récapitulatifs et leur utilité pour la collecte de données et, l'évaluation et l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Protocole.

D. Mécanisme spécial de facilitation des projets

53. La Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets a présenté les progrès accomplis depuis la première session de la Réunion des Parties. L'oratrice a rappelé les Critères pour l'examen des propositions de projet par le Mécanisme spécial de facilitation des projets (ECE/MP.WH/AC.1/2008/2/Add.1--EUR/08/5086361/9) et a informé la Réunion de la coopération avec la BERD, la création du Fonds pour l'eau, la finalisation des projets, qui ont été et seraient abordées à l'avenir dans le cadre du Mécanisme spécial de facilitation des projets. La Présidente du Mécanisme a noté que l'appropriation et les engagements de la part des Gouvernements étaient des prérequis nécessaires afin que l'aide soit ciblée et efficace. Le Fonds pour l'eau créé au sein de la BERD pourrait être un outil utile afin d'atteindre les objectifs fixés, car il pourrait faciliter l'accès aux ressources nécessaires pour l'amélioration des infrastructures.

54. Les représentants de la République de Moldavie et d'Ukraine ont présenté les progrès réalisés dans la définition d'objectifs au titre du Protocole dans ces pays, dans le cadre des projets du Mécanisme, ceci grâce à l'aide des Gouvernements norvégien et suisse. Les Parties ont félicité les Gouvernements de la République de Moldavie et d'Ukraine pour leurs efforts et la réussite des projets relatifs à l'établissement d'objectifs au titre du Protocole et ont exprimé leur gratitude aux Gouvernements norvégien et suisse pour leur appui à ces projets.

55. Un représentant de Géorgie a apporté des informations sur la proposition de projet présentée à la troisième réunion du Mécanisme spécial de facilitation des projets (Genève, 26 mai 2010) sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et les plans relatifs à la salubrité de l'eau, pour laquelle l'aide technique et financière serait fournie par l'Allemagne en collaboration avec l'OMS/Europe et le Bureau de l'OMS en Géorgie.

56. Un représentant du Tadjikistan a informé la Réunion de la situation en matière d'eau et de santé dans son pays et a rappelé une proposition de projet également présentée lors de la réunion en mai 2010. Le projet servirait de base au processus national de définition d'objectifs et d'établissement de rapports conformément au Protocole, et faciliterait ainsi la ratification du Protocole par le Tadjikistan. La Norvège a exprimé son intérêt à soutenir ce projet et a souligné l'importance de le lier aux activités de l'OMS en cours au Tadjikistan.

57. Un représentant du Kirghizstan a fourni des informations sur le travail effectué au sein du projet « Objectifs et délais afin de parvenir à une gestion de l'eau durable, un approvisionnement en eau potable et un assainissement adéquat conformément au Protocole sur l'eau et la santé au Kirghizstan », initié en 2008 dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales relatives à la gestion intégrée des ressources en eau au titre de l'initiative de l'UE pour l'eau. La Norvège a été pressentie pour apporter son soutien au projet dans l'avenir.

58. La Présidente du Mécanisme spécial de facilitation des projets, résumant, a constaté que le Mécanisme avait été un succès et était devenu une caractéristique permanente du Protocole et, par conséquent elle a invité la Réunion à le renommer le « Mécanisme de facilitation des projets ».

59. Un représentant des Femmes arméniennes pour la santé et un environnement sain (AWHHE) a apporté des informations sur un projet du Mécanisme spécial de facilitation des projets soutenu par la Finlande et a souligné le rôle des ONG pour contribuer à la mise en œuvre du Protocole.

60. La Réunion des Parties a :

a) Reconnu que le Mécanisme spécial de facilitation des projets était un outil très efficace pour soutenir la mise en œuvre du Protocole et a exprimé sa gratitude au Gouvernement norvégien pour son rôle de chef de file du Mécanisme ;

b) Félicité les Gouvernements allemand, norvégien et suisse pour leur soutien aux projets au titre du Mécanisme et a invité d'autres Parties à envisager d'apporter leur aide financière pour des propositions de projets déjà présentées ou pour des projets à développer dans le cadre du Mécanisme.

c) Décidé de changer le nom du Mécanisme spécial de facilitation des projets en Mécanisme de facilitation des projets ;

d) Décidé d'examiner, à sa troisième session, les progrès accomplis et l'efficacité du Mécanisme de facilitation des projets, et de réviser, si nécessaire, ses termes de référence en se fondant sur l'expérience acquise ;

e) Hautement salué la création du Fonds pour l'eau de la BERD et a souligné le formidable potentiel de coopération et de complémentarité entre le Fonds pour l'eau et le

Mécanisme de facilitation des projets. Elle a confié au Président du Mécanisme, à la BERD et au secrétariat conjoint le soin de définir les dispositions nécessaires à une coopération efficace.

VII. Renforcement des capacités et échange d'expériences

A. Sensibilisation du public, éducation, formation, recherche-développement et information

61. En coopération avec une représentante du réseau d'ONG Femmes en Europe pour un futur commun (WECF), un représentant de la Roumanie, pays chef de file pour la sensibilisation du public, l'éducation, la formation, la recherche-développement et l'information a présenté le travail effectué dans ce domaine et les propositions d'activités proposées dans le programme de travail pour 2011–2013.

62. La représentante de WECF a introduit une Note thématique sur l'accès à l'information et la participation du public au titre du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/2010/4-EUDHP1003944/4.2/1/10), préparée conjointement par la Roumanie et WECF, conformément à la décision de la Réunion des Parties à sa première session, afin de fournir une assistance aux Parties dans la mise en œuvre des articles 9 et 10 du Protocole. Les discussions durant l'Atelier sur l'accès à l'information et la participation du public relative aux questions d'eau et de santé qui s'est tenu à Bucarest le 16 juin 2010, ainsi que ses conclusions, ont servi de point de départ à l'élaboration de la note thématique. Celle-ci a fourni des explications sur les obligations juridiques relatives à la participation du public et à l'accès à l'information au titre du Protocole et d'autres cadres internationaux.

63. Le Président de l'Equipe spéciale sur la participation du public à la prise de décisions au titre de la Convention d'Aarhus a souligné les liens entre le travail effectué dans le cadre du Protocole et de la Convention d'Aarhus et leurs domaines d'intérêts communs. Il a confirmé la volonté de l'Equipe spéciale sur la participation du public à mener des activités conjointes prévues dans le programme de travail pour 2011–2013. L'orateur a souligné que le public devait avoir accès à l'information sur la qualité de l'eau potable dans les collectivités et que garantir ce droit était un défi majeur.

64. La Réunion des Parties :

a) A pris note des résultats de l'Atelier sur l'accès à l'information et la participation du public relatif aux questions d'eau et de santé et s'est félicité de la note thématique sur l'accès à l'information et la participation du public au titre du Protocole ;

b) A remercié le Gouvernement roumain et le WECF pour le travail accompli dans le domaine de la sensibilisation du public, l'éducation, la formation, la recherche-développement et l'information, et pour leur rôle de chef de file, et a remercié le Gouvernement allemand pour le soutien financier supplémentaire qu'il a apporté ;

c) A exhorté les Parties à intensifier leurs efforts afin d'assurer l'accès à l'information et la participation du public dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole, entre autres, en impliquant le public dans le processus de prise de décision, notamment dans la fixation d'objectifs et de dates limites au titre du Protocole ;

d) A invité les ONG actives dans les domaines de l'eau et de la santé à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du Protocole en profitant des opportunités que le Protocole offre tout en contribuant à la protection de l'eau et de la santé humaine ;

e) S'est félicitée de la coopération avec l'Equipe spéciale sur la participation du public à la prise de décisions au titre de la Convention d'Aarhus, et a confié à la Roumanie,

au WECF et au Président de l'Equipe spéciale sur la participation du public la mission de définir plus précisément les activités conjointes, ceci avec l'aide du secrétariat conjoint du Protocole et du secrétariat de la Convention d'Aarhus.

B. Accès équitable

65. Un représentant de la France, pays chef de file pour l'accès équitable, a rendu compte des activités réalisées dans ce domaine de travail, y compris un atelier sur l'accès équitable à l'eau (Paris, 5 et 6 juillet 2007), ses résultats et ses activités de suivi. Parmi les résultats de l'atelier, on compte un questionnaire sur la mise en œuvre de la solidarité pour l'approvisionnement en eau potable et en assainissement, ce dernier a été conçu afin de faciliter les échanges d'expériences sur l'accès équitable à l'eau. L'orateur a également fourni des informations sur les activités proposées au titre du programme de travail pour 2011–2013, ceci avec un aperçu détaillé des activités prévues et du budget global.

66. Le Président de la Réunion des Parties a souligné qu'avec la récente reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations unies et par le Conseil des droits de l'homme, les activités dans ce domaine avaient gagné une pertinence accrue.

67. La Réunion des Parties a :

a) Pris note des résultats de l'atelier sur l'accès équitable à l'eau et des activités de suivi, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement français pour le travail accompli et pour son rôle de chef de file ;

b) Reconnu l'importance du travail dans le domaine de l'accès équitable, notamment en ce qui concerne la récente reconnaissance du droit à l'eau potable et à l'assainissement par l'Assemblée générale des Nations unies et par le Conseil des droits de l'homme.

C. Petits systèmes d'approvisionnement en eau

68. Un représentant de l'Allemagne, pays chef de file pour cette activité, a rendu compte des travaux réalisés et des défis dans ce domaine. L'orateur a également présenté à la Réunion des Parties une version préliminaire d'une publication de sensibilisation, *Petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: Contexte – défis – améliorations* (ECE/MP.WH/6–EUDHP1003944/4.2/2/2), qui sera publiée par l'OMS, élaborée sur la base des conclusions et des recommandations de l'Atelier sur l'innocuité de l'eau des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: défis et problèmes communs (Bad Elster, Allemagne, 26 et 27 novembre 2008).

69. La présentation a été suivie par un certain nombre d'interventions soulignant l'importance de ce domaine de travail. La Roumanie a souligné que les petits systèmes d'approvisionnement en eau étaient principalement situés en zones rurales, où les personnes sont généralement plus pauvres. Ainsi, le sujet est directement lié aux questions sociales d'accessibilité, et à la difficulté d'avoir un recouvrement intégral des coûts. La Géorgie a noté que les petits systèmes d'approvisionnement en eau n'étaient pas surveillés et qu'il n'existait pas de système d'alerte rapide, tandis que l'ONG MAMA-86 a commenté que les petits systèmes d'approvisionnement étaient particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

70. Un représentant de l'ONU-Habitat a apporté des informations sur le travail de l'organisation lié aux petits systèmes d'approvisionnement en eau réalisé grâce à leur partenariat avec l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, et a déclaré que les

petits systèmes d'approvisionnement en eau présentaient clairement les besoins les plus importants dans la région. L'ONU-Habitat souhaitait devenir un partenaire principal pour les activités sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau au titre du Protocole.

71. La Réunion des Parties a :

a) Pris note des résultats de l'atelier sur « l'innocuité de l'eau des petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: défis et problèmes communs » et a salué la publication *Petits systèmes d'approvisionnement en eau dans la région européenne: Contexte — défis — améliorations* ;

b) Invité les Parties et les autres Etats à largement diffuser et à promouvoir la mise en œuvre des principes de la publication afin de faire progresser la compréhension par les décideurs des particularités et des caractéristiques des petits systèmes d'approvisionnement en eau.

c) Exprimé sa gratitude au Gouvernement allemand pour le travail accompli et pour son rôle de chef de file ;

d) Considéré que les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement étaient cruciaux pour tous et pour protéger la santé humaine et, par conséquent, a décidé que les travaux dans ce domaine devraient faire partie des activités de base du programme de travail pour 2011–2013.

D. Ateliers régionaux et sous-régionaux

72. Un représentant de la Hongrie a présenté les problèmes et les défis dans le domaine de la santé, des piscines et des spa, et a informé les délégués de la tenue de la deuxième Conférence sur les aspects des lieux de loisirs aquatiques qui concernent la santé et la qualité de l'eau (Munich, Allemagne, 14-16 mars 2007). Un représentant du Portugal a informé les participants de la quatrième Conférence internationale sur les piscines et les spas, qui se tiendrait à Porto du 15 au 18 mars 2011, et qui aurait pour objectif de créer des groupes nationaux sur la protection de la santé dans des lieux de loisirs aquatiques, d'établir des dialogues avec les nouveaux partenaires, de développer des normes ou des standards et de promouvoir des bonnes pratiques.

73. Un représentant de la Croatie a donné un aperçu de l'Atelier sur l'utilisation des eaux souterraines comme source d'eau potable (île de Krk, Croatie, 14 et 15 avril 2008). Cet atelier a abordé les risques liés à la santé dus à la qualité de l'eau potable provenant des eaux souterraines karstiques polluées ; il a également fourni une plateforme afin de partager des informations et des expériences liés à la gestion des eaux souterraines, les maladies potentielles liées à l'eau potable et la potentielle pollution et détérioration des eaux souterraines. L'atelier a été une bonne opportunité de partager les enseignements tirés et d'identifier des solutions possibles pour une meilleure gestion des aquifères karstiques.

74. Un représentant de Roumanie a présenté les résultats de l'atelier du projet Capacités de coopération dans le domaine de l'eau sur « l'eau et la santé » (Bucarest, 14-16 mai 2008), en mettant en évidence le renforcement de capacité obtenu grâce à la participation active des personnes présentes, ce qui avait représenté un élément important de la Réunion. L'atelier a permis aux experts des secteurs de l'environnement, de la gestion de l'eau et de la santé d'échanger leurs expériences sur les stratégies nationales, ainsi que sur les défis liés à la mise en œuvre. La réunion avait représenté une plateforme précieuse pour que la communauté internationale partage des informations ; un certain nombre d'organisations internationales avaient rendu compte de leurs activités et des domaines de possibles coopérations au titre du Protocole.

75. La Réunion des Parties a :

- a) Pris note des résultats des ateliers régionaux et sous-régionaux présentés et a exprimé sa gratitude au pays qui les ont organisés et accueillis;
- b) Reconnu l'importance des ateliers régionaux afin de renforcer la compréhension et la mise en œuvre des dispositions du Protocole, de tester l'utilité des résultats du Protocole et d'identifier les lacunes et les besoins à adresser dans le cadre du travail futur.

VIII. Promotion du Protocole et rôle des centres de liaison

76. Un représentant de Roumanie a présenté le document *Comment mieux promouvoir la Convention et son Protocole sur l'eau et la santé: un guide à l'intention des centres de liaison* (ECE/MP.WAT/2009/13), notant que le guide avait déjà été présenté à la Réunion des Parties de la Convention sur l'eau.

77. La Réunion des Parties :

- a) A reconnu l'importance de promouvoir efficacement la Convention et le Protocole, dans le but de :
 - i) Sensibiliser le public à l'importance de la coopération relative aux eaux transfrontières et aux questions humaines et de santé ;
 - ii) Favoriser une meilleure compréhension des possibilités offertes par les deux traités ;
 - iii) Appuyer leur mise en œuvre dans la région et au-delà ;
- b) A réaffirmé que la promotion de la Convention et du Protocole était une des principales responsabilités des points focaux et les a exhorté à redoubler d'efforts dans ce domaine ;
- c) S'est félicité du guide pour les points focaux (ECE/MP.WAT/2009/13) comme étant un manuel de sensibilisation précieux et a demandé aux points focaux de l'utiliser de manière efficace dans leur travail de promotion ;
- d) A également noté le soutien apporté par les bureaux de pays de l'OMS afin de mettre en œuvre le programme de travail pour 2011-2013, et a invité les Parties à profiter de leur soutien pour promouvoir le Protocole et mettre en œuvre le programme de travail pour 2011-2013 ;
- e) A remercié le Président de la Réunion des Parties à la Convention et le Président de la Réunion des Parties au Protocole pour la préparation du guide ;
- f) A chargé le Bureau du Protocole de veiller à la promotion de ce dernier, et a convenu que la promotion et le plaidoyer pour les activités devrait faire partie des activités de base du programme de travail pour 2011-2013.

IX. Programme de travail pour 2011-2013 et ressources nécessaires pour sa mise en œuvre

78. Le Président de la Réunion des Parties a présenté le programme de travail pour 2011-2013, en expliquant les différences entre les activités de base et les activités d'appui, ainsi que les organes qui mettraient en œuvre le nouveau programme de travail et sa structure globale. Le montant des coûts liés à la mise en œuvre du programme de travail proposé ayant doublé par comparaison avec le programme de travail précédent, le montant des contributions financières aurait besoin d'être doublé pour pouvoir accomplir toutes les

activités prévues. Le Président a assuré aux délégués que le Bureau et le secrétariat conjoint feraient de leur mieux afin de lever des fonds et de rechercher des ressources ; cependant, si la situation financière du Protocole restait inchangée, la pleine mise en œuvre du programme de travail ne serait pas possible.

79. Les préoccupations liées au financement et par conséquent à la mise en œuvre du programme de travail ont également été soulevées par le représentant de l'OMS/Europe. Il y avait un grand écart entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail proposé, et les activités programmées ne pourraient être menées à bien que si les exigences de base du secrétariat étaient respectées.

80. Un représentant du secrétariat de la CEE a fait écho des préoccupations de l'OMS/Europe, notant que, pour mettre en œuvre toutes les activités prévues, il y avait un réel besoin en ressources humaines et financières. Les activités pour lesquelles il n'y aurait pas de fonds disponibles seraient conditionnelles et des personnes responsables de la collecte des fonds devraient aussi être identifiées. Le soutien apporté par le secrétariat de la CEE en matière de logistique et de personnel imputé au budget ordinaire se poursuivrait. Cependant, les postes imputés au budget ordinaire n'étaient déjà pas suffisants, il y avait donc un besoin en ressources humaines et financières extrabudgétaires.

81. Un représentant de l'Italie a affirmé que l'Italie continuerait à faire tout son possible afin de fournir des ressources financières et en nature pour la poursuite des activités sur la surveillance et sur les phénomènes climatiques extrêmes. L'Italie appuierait également la promotion de l'utilisation de lignes directrices au travers d'ateliers régionaux spécifiques.

82. Une représentante du WECF, s'exprimant au nom de l'ONG bulgare Earth Forever, a souligné que les ONG faisaient la promotion et de la sensibilisation concernant le Protocole. Toutefois, les fonds des ONG étant très limités, le soutien financier pour l'implication des ONG dans les activités du Protocole représentait une plus-value, car il se traduisait par plus d'événements et l'implication de parties prenantes supplémentaires qui n'avaient jusqu'à lors pas fait partie du processus (par exemple : les agriculteurs, les autorités locales)

83. Un représentant de l'ONU-Habitat a déclaré que, bien que l'organisation ne soit pas en mesure de contribuer au financement du programme de travail, il existait des synergies à exploiter entre les travaux de l'ONU-Habitat et ceux menés au titre du Protocole. En tant qu'organisme accueillant l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, l'ONU-Habitat a travaillé avec les services d'approvisionnement en eau et leurs partenaires du secteur en Europe du sud-est afin de créer une plateforme favorisant les partenariats entre les opérateurs de l'eau dans cette partie de la région. Au vu de sa longue expérience dans l'aide aux pays pour parvenir à un accès équitable à l'eau et à l'assainissement, l'ONU-Habitat a exprimé son intérêt à participer à titre de partenaire au domaine du programme de travail traitant de l'accès équitable.

84. La Fédération de Russie a déclaré qu'une plus large sensibilisation et diffusion des informations relatives au Protocole était nécessaire dans les pays à économie en transition. Dans ce contexte, la Fédération russe se pencherait sur la possibilité d'organiser un atelier sous-régional sur la surveillance des maladies liées à l'eau au titre du Protocole.

85. Un représentant de l'IWAC a noté les possibilités de soutien de ce dernier au Protocole, notamment en organisant un atelier sur la réduction des polluants et les effets sur la santé ou sur les risques pour la santé engendrés par les produits chimiques contenus dans l'eau potable.

86. Un représentant de l'UNESCO a également exprimé son soutien aux activités proposées et a exprimé la volonté de l'UNESCO de coopérer dans les domaines de la surveillance des maladies liées à l'eau et des petits systèmes d'approvisionnement en eau.

87. Un représentant de l'OMS a présenté le document sur les Options de financement pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/2010/5 - EUDHP1003944/4.2/1/11) préparé par le secrétariat commun en collaboration avec le Bureau. Le document a été préparé suite à la décision I/5 de la Réunion des Parties, reconnaissant qu'à long terme, il serait nécessaire de prendre des dispositions financières constantes et prévisibles pour les éléments de base du programme de travail, par exemple, en utilisant le barème des quotes-parts des Nations unies ou d'autres barèmes appropriés.

88. Le représentant de l'OMS a suggéré que l'expérience acquise au cours des trois dernières années avait montré que le manque de financement stable et prévisible au titre du Protocole avait conduit à des difficultés pour mettre en œuvre les activités, ceci étant causé par le manque de continuité du personnel et notamment par l'incapacité à retenir le personnel. Toutes les Parties devraient s'engager et contribuer aux fonds d'affectation spéciale du Protocole, car tous ont bénéficié, de différentes manières, des activités menées au sein du programme de travail.

89. L'appel à un mécanisme de contribution adéquat, prévisible et équitable a été repris par le Président de la Réunion des Parties. Mais il n'y a pas eu de réponse claire ou de consensus relatif à la création d'un régime de contribution volontaire se fondant sur le barème des quotes-parts des Nations unies. Un représentant belge, au nom de l'UE, a appelé à davantage de flexibilité à l'égard des contributions financières et en nature.

90. Un représentant de l'IWAC a assuré la Réunion des Parties que la Slovaquie continuerait son soutien au Protocole par le biais du Centre.

91. La Réunion des Parties a ;

a) Adopté le programme de travail et l'estimation du montant des coûts tels qu'amendés lors de la session (ECE/MP.WH/4/Add.1) ;

b) Reconnu que la mise en œuvre du programme de travail dépendrait des ressources mises à disposition par les Parties, et a décidé d'accorder une attention particulière afin de satisfaire les exigences essentielles en ressources humaines requises par le secrétariat commun afin de mettre en œuvre les activités de base du programme de travail adopté ;

c) Demandé au Bureau de surveiller la situation financière et de prendre les décisions correspondantes relatives à la mise en œuvre du programme de travail, cela en étroite collaboration avec le secrétariat conjoint ;

d) Exprimé sa gratitude aux Parties, aux autres États et organisations ayant accepté le rôle de chef de file ou ayant contribué à la mise en œuvre du programme de travail en mettant à disposition des ressources en nature ou en contribuant au fonds d'affectation spéciale du Protocole ;

e) Appelé les Parties, les autres États et les organisations concernées à participer de manière active aux activités du programme de travail.

92. De plus, la Réunion des Parties :

a) S'est engagée à mettre en œuvre le programme de travail pour 2011–2013, venant d'être adopté, et était déterminée à s'assurer que les ressources nécessaires seraient disponibles pour sa mise en œuvre ;

b) A reconnu que les contributions volontaires devraient s'élever au minimum à 4 021 000 de dollars américains, ce montant étant nécessaire afin de couvrir le coût des activités au titre du programme de travail ;

c) A exhorté toutes les Parties à explorer activement toutes les possibilités afin de contribuer aux coûts du programme de travail. Ces contributions pourraient se faire en

espèce, en nature ou sous la forme de ressources humaines qualifiées, et qui pourraient être affectées à des activités particulières ;

d) A encouragé les Parties ayant historiquement généreusement contribué à poursuivre leur soutien ;

e) A invité tous Signataires, autres Etats et organisations à contribuer, en espèce et en nature, en vue de couvrir les coûts du programme de travail ;

f) A encouragé Parties, Signataires, autres Etats et organisations à se pencher sur d'autres possibilités de financement et à faciliter les contacts avec d'autres bailleurs de fonds ;

g) A prié le secrétariat commun de préparer les rapports financiers annuels pour les réunions du Bureau et du Groupes de travail, ceux-ci serviraient de base pour l'ajustement du programme de travail de l'année à suivre ;

h) A convenu de discuter du fonctionnement d'un mécanisme de financement à sa troisième session.

X. Partenariats et coopération: liens avec d'autres organisations et programmes

93. Un groupe a été créé comprenant des représentants du Réseau de jeunes CEHAPE, du Bureau de la Direction du développement et de la coopération suisse en Moldavie, de la BERD, de l'ONU-Habitat et du WECF. Les participants ont discuté des liens entre leurs organisations et le Protocole, des domaines de coopération et des potentielles actions communes pour l'avenir.

94. La Réunion des Parties a :

a) Reconnu que la coopération avec les partenaires avait été déterminante pour les travaux au titre du Protocole, qu'elle avait renforcé la qualité des résultats et l'impact des actions tant au niveau local, national qu'international et qu'elle avait démultiplié l'efficacité des activités. Par conséquent, il a été convenu que le travail commun se poursuivrait ;

b) Remercié les partenaires pour leur coopération jusqu'à maintenant et les a invité à poursuivre de manière active leur coopération aux travaux au titre du Protocole ;

c) Décidé de rechercher de nouveaux partenaires susceptibles de participer aux les activités au titre du programme de travail pour 2011–2013.

XI. Dates et lieu de la troisième session de la Réunion des Parties

95. La Réunion a accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement norvégien d'organiser et de soutenir pleinement l'organisation de la prochaine session de la Réunion des Parties en 2013. Elle a invité la Norvège à décider du lieu et du moment les plus appropriés.

XII. Présentation des principales décisions

96. Le Président a présenté les principales décisions prises par la Réunion des Parties. Celle-ci a confié au secrétariat commun le soin d'établir, en consultation avec le Bureau, le rapport sur la deuxième session

XIII. Clôture de la session

97. Le Président et un représentant du pays hôte ont prononcé des déclarations finales. Le Président a, ensuite, clôt officiellement cette deuxième session de la Réunion des Parties le 25 novembre 2010 à 17 heures.
